

une nouvelle façon inhumaine d'exploiter les travailleurs les moins rémunérés au pays. Permettez-moi de rappeler au ministre des Finances que c'est toujours une très petite minorité de travailleurs qui touchent des salaires qui pourraient être considérés justes, et auxquels ces normes pourraient s'appliquer. Je conviens qu'il en existe.

Je ne dis pas que tous les syndicats sont toujours raisonnables. Certains secteurs du mouvement syndical ont résusé à soutirer de l'économie des augmentations qu'on peut légitimement critiquer. Mais, dans l'ensemble, aucune personne sensée ne prétendra que les salaires des travailleurs canadiens, syndiqués ou non, devraient être maintenus à leur niveau actuel, ou encore légèrement augmentés.

Longtemps, on a cru que l'on ne pouvait rien accomplir sans restriction volontaire. Le ministre des Finances continue à faire état du présumé accord de restriction intervenu entre les hommes d'affaires de cette province. Monsieur l'Orateur, j'ai alors dit au ministre, et je le répète, que je n'ai, de toute ma vie, vu un document aussi peu sérieux que celui que John Young a produit. C'est une bonne blague, comme toutes les autres politiques que John Young et ses commissaires ont poursuivies.

Je me souviens que les grandes banques à charte à l'esprit philanthropique avaient accepté de ne plus majorer leurs frais administratifs, ni les taux d'intérêt, sauf dans certaines limites. Ma foi, au moment où l'accord a été signé, elles avaient tellement haussé les taux d'intérêt et majoré les frais administratifs qu'elles ne pouvaient plus réellement hausser quoi que ce soit. Ces façons de procéder me font penser au voleur qui a tout pris dans votre maison et qui, en sortant, vous dit: «Ne vous tracassez pas, je ne prendrai rien de plus.» C'est à peu près le genre d'accord que le monde des affaires a conclu sur le maintien des prix. C'est également vrai des commerces de détail et des membres des professions libérales, tels les avocats. Ils ont accepté de maintenir leurs honoraires à un certain niveau, mais ils ne se sont pas plus souciés de le faire que les travailleurs syndiqués du pays.

● (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, s'il y avait lieu de geler les salaires et si l'inflation rendait la chose indispensable, mon chef et d'autres députés de notre parti l'ont dit en de nombreuses occasions, et le Congrès du travail du Canada lui-même l'a dit une ou deux fois, si, en l'occurrence, on instaurait une politique du revenu englobant tous les revenus, salaires, traitements, dividendes, intérêts, loyers et gains de capital, la question devrait alors être considérée par les syndicats aussi bien que par le reste de la collectivité. Au fond c'est tout simplement que la politique économique du gouvernement ne procède d'aucune planification. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit, aux environs de Noël, l'an dernier, je pense, que nous avions jugulé l'inflation et que nous viendrions à bout du chômage. Il y aurait alternance chaque année. C'est-à-dire que nous combattrions l'inflation une année et le chômage l'année suivante. Il dit qu'il combat cette année le chômage. Tout comme un incendie, l'inflation continuera de s'intensifier.

L'inflation a déjà augmenté de 1.5 ou de 1 p. 100—je ne me rappelle pas exactement le chiffre—pendant les premiers mois de cette année. Si elle continue d'augmenter de la sorte, notre taux d'inflation sera de 4 ou 5 p. 100 en 1971, et je suppose qu'alors le premier ministre et le gouvernement décideront de ralentir l'économie puisqu'ils auront à combattre de nouveau l'inflation. L'un des effets impardonnables de la politique économique que le gouvernement a suivie, est le ralentissement économique, qui a accru le nombre de sans-travail, lequel atteint officiellement 675,000 personnes. Je croirais que la statistique non officielle en situe le nombre entre 750,000 et 800,000, car il en est des milliers qui ne sont pas comptés dans la statistique. L'affreuse misère dans laquelle il a plongé deux ou trois millions de personnes a créé un problème si profond qu'il ne sera pas résolu en un ou deux ans.

Les économistes du Conseil économique du Canada disent que nous ne retournerons vraisemblablement pas avant 1973 ou 1974 à même un niveau de 4 p. 100 de chômage, sans parler du chiffre de 3 p. 100 de chômage temporaire, qui devrait être le minimum dans notre pays. Le ministre des Finances (M. Benson) prétend qu'il est facile de condamner et il nous demande de lui dire exactement ce que nous ferions. Un député pourrait le dire s'il avait plus de 20 minutes à sa disposition, mais je pense qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. On me dit qu'il me reste presque 10 minutes.

Donc, nous proposons tout d'abord que le gouvernement se fixe l'objectif du plein emploi pour la société canadienne. En aucune circonstance le Parlement ne saurait tolérer une politique qui délibérément crée le chômage, jette hommes et femmes sur le pavé et précipite leurs familles dans la dégradation, la misère et qui leur fait perdre leur dignité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Deuxièmement, une politique régionale comme celle du gouvernement actuel ne devrait pas exister, d'après nous. On l'applique sans recourir à un plan et sans se fixer d'objectif. C'est une politique passive. Qu'arrive-t-il dans le cas des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale? Les bureaucrates restent dans leur bureau, ne dressent aucun plan, ne cherchent pas à rattacher le développement industriel d'une province ou d'une usine à celui d'une autre. Ces ronds-de-cuir attendent des demandes de subventions en capitaux ou autres de la part des gens. Ils attendent la plupart du temps des demandes de la part de grandes compagnies sous mainmise étrangère, des compagnies indigentes comme Proctor-Gamble, par exemple, dénuées de ressources comme IBM, de firmes multinationales sans le sou. Elles manquent de capitaux bien entendu, et sans les millions du Trésor public, ces pauvres gens seraient dans la misère. Les bureaucrates du ministère de l'Expansion économique régionale se croisent les bras en attendant que ces compagnies philanthropiques dans le dénuement demandent une subvention.

Il n'y a aucun programme d'établi quant au genre d'industries qui s'imposeraient dans les provinces atlantiques. Les subventions accordées n'ont aucun rapport avec les besoins réels de la collectivité ou les possibilités loca-